



Grenoble, le 21 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Transferts transfrontaliers de déchets de sous-produits d'hexachlorobenzène en provenance d'Australie


La préfecture de l'Isère communique :


Sur instruction de Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, en raison du risque de pollution marine en cas d'avarie pendant le transport, Monsieur le Préfet de l'Isère a informé le groupe chimique australien ORICA de son refus quant à l'importation de déchets de sous-produits d'hexachlorobenzène en provenance d'Australie pour élimination par incinération sur le site exploité par la société TREDI à Salaise sur Sanne.


Des préoccupations similaires ont conduit au refus d'autres Etats européens pour ces mêmes déchets.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

CONTACT PRESSE

 04.76.60.48.07

 04.76.60.32.37

 communication@isere.pref.gouv.fr